



## A/s acquisition de la nationalité française

Par **Benchiha leila**, le **02/08/2017** à **04:19**

Je suis fille de française ,elle même de parents français qui n'a pas change de nationalité ,j'ai 54 ans ,puis je demander la nationalité française ,je précise que ma mère est retournée en France quand j'avais 04 ans et que je réside actuellement a l'étranger, merci de m'éclairer et de m'indiquer les démarches a faire dans le cas ou cela serait possible

Par **youris**, le **02/08/2017** à **10:22**

bonjour,  
pour savoir si vous êtes française, vous pouvez demander un certificat de nationalité française.  
il vous faudra prouver la possession d'état française puisque vous résidez depuis plus de 50 ans à l'étranger.  
salutations

Par **Benchiha leila**, le **03/08/2017** à **01:16**

Je vous remercie pour la prompte réponse, sans vouloir vous obliger quelles sont les démarches a faire pour prouver ma possession d'État français dans mon cas,dans la mesure ou je dispose seulement de l'acte de naissance de ma mère et de mon acte de naissance algerien ou sont reportés ces informations. Le fait d'être enseignante en langue française en Algérie peut il apporter un plus dans le traitement de mon dossier. Compte tenu de votre expérience dans le secteur juridique , ai je des chances de voir aboutir ma demande et éventuellement dans mon cas precis, cela va t- il prendre beaucoup de temps.  
Je vous remercie par avance de votre reponse